



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## emplois jeunes

Question écrite n° 24986

### Texte de la question

Le cap des 150 000 emplois jeunes a été dépassé, un an à peine après le vote de la loi. Cette réussite est d'autant plus louable qu'elle participe activement à la baisse régulière du chômage que connaît notre pays depuis près d'un an et demi. Nous ne pouvons que nous féliciter que cet engagement fort du Gouvernement ait trouvé, partout en France, un écho sans précédent, notamment dans les départements ruraux comme le Gers, et qu'une dynamique formidable se soit mise en place pour offrir à nos jeunes cette première expérience professionnelle qui leur fait si souvent cruellement défaut. L'objectif du Gouvernement à travers le « plan emplois jeunes » est de créer 700 000 vrais emplois pour les jeunes, pour moitié dans le secteur public, pour moitié dans le secteur privé. Devant le succès de la première partie de ce programme, il importe désormais de s'attacher à la mise en oeuvre de la deuxième partie, celle concernant le secteur privé. Nous devons aujourd'hui répondre à cette attente de création d'emplois jeunes dans les entreprises tant la lutte contre le chômage, en général, et la réussite de ce programme, en particulier, nécessitent la mobilisation de tous les acteurs de la vie économique et sociale. M. Yvon Montané demande donc à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité quand et comment le Gouvernement entend mettre en place le volet entreprises du « plan emplois jeunes » et quand les textes qui fixeront ses règles seront édités.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yvon Montané](#)

**Circonscription :** Gers (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24986

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 février 1999, page 711